CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2024
RELEVÉ DE DÉCISIONS

V1

Membres CA présents : Jean-Luc DENECHAU ; Anne DOS SANTOS ; Pascal BERTHAULT ; Jean-Pierre BLACHE ; Bernard BOCQUET ; Olivier BOVYN ; Marie-Pierre CHAURAY ; Jean-Christophe COUR ; Valérie DARROU ; Christophe DUMOULIN ; Christine FOURICHON ; Pierre-Yves GUILLEMOT ; Géraldine HENRI ; Claude LE BACQUER ; Pierre LE BOUCHER ; Jean-Claude MERIC ; Corinne MIGRAINE ; Marie-Gabrielle PENN ; Corinne ROBERT ; Ed RUSSO ; Aline VIELLE

Membres CA excusés : Paul ADAM ; Billy BESSON ; Laurent BOURRIQUEL Marie-Pierre CARTERON ; Christine COURTOIS ; Sacha DAUNAR ; Amélie DUPUY ; Anne GALLO ; Romain GAUTIER ; Betty LE GUILLOU ; Nathalie PEBEREL ; Anabelle SALA ; Corinne VANVERTE ; Brigitte VIAUD

Invités présents : Marc BOUVET ; Guillaume CHIELLINO ; Eric MARLIOT ; Baptiste MEYER-DIEU (visio) ; Elisabeth NEIDHART ; Sylvie LASSEAUX

Invités excusés : Loïc BILLON

Liste procurations :

Marie-Pierre CARTERON donne procuration à Géraldine HENRI.
Romain GAUTIER donne procuration à Jean-Christophe COUR.
Nathalie PEBEREL donne procuration à Jean-Luc DENECHAU.
Brigitte VIAUD donne procuration à Aline VIELLE.
Laurent BOURRIQUEL donne procuration à Jean-Claude MERIC.
Corinne VANVERTE donne procuration à Corinne ROBERT.
Betty LE GUILLOU donne procuration à Marie-Gabrielle PENN.
Anne GALLO donne procuration à Bernard BOCQUET.
Laurent BOURRIQUEL donne procuration à Jean-Claude MERIC.
Christine COURTOIS donne procuration à Christine FOURICHON.
Paul ADAM donne procuration à Pierre LE BOUCHER.

1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 1er mars 2024

Décision CA-240622-01	Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine le Procès-Verbal du CA du 1er mars 2024. Publication électronique du relevé de décisions du CA sur le site Internet de la FFVoile le 17 septembre 2024.

2 Informations générales et questions/ réponses aux membres du Bureau Exécutif

Information	* Pas de question du CA au BE. * Point d'information sur les dernières actualités

3 Information sur la délivrance des licences au 17 juin 2024

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences et titres de participation au 17 juin 2024. La FFVoile recense à cette date : ▪ 51 778 LCA (+ 0,1 % par rapport à 2023 à la même date et + 1,3 % par rapport à 2019) dont 1 621 prises en ligne ▪ 14 651 LCJ (- 5,1 % par rapport à 2023 à la même date et – 3,8 % par rapport à 2019) dont 92 prises en ligne ▪ 82 996 PV/PVR (+ 57,5 % par rapport à 2023 à la même date et + 115 % par rapport à 2019) ▪ 2 227 Temporaires 1 jour (+ 23,7 % par rapport à 2023 à la même date et + 23,1 % par rapport à 2019) ▪ 1 474 Temporaires 4 jours (- 16,1 % par rapport à 2023 à la même date et - 2 % par rapport à 2019) ▪ 1 975 Pass FFVoile (+ 53,2 % par rapport à 2023 à la même date)

4 Vie fédérale

4.1 Date de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024

Décision CA-240622-02	Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la date du samedi 29 mars 2025 pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 de la FFVoile.

4.2 Règlement de la Campagne électorale

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du règlement de la campagne électorale 2024.

4.3 Licences et titres

4.3.1 Prix des licences et titres 2025

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du prix des licences et titres 2025, compte tenu de l'évolution du coût de la vie au 31/12/2023, de l'indexation contractuelle du coût de l'assurance pour 2025 et de l'avis du Conseil des Présidents de ligues : Licences Club Adultes : 70 € Licences clubs Jeunes : 32 € Tempo 1 J : 25 € Tempo 4 J : 50 € Passeport : 14 € Pass FFVoile : 5.5 €

4.3.2 Expérimentation titres et licences 2024

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des 10 clubs engagés dans l'expérimentation titres et licences 2024 : YC Oléron Nautique Club Limousin CV Marseillan CV Saint-Aubin les Elbeuf CV Bormes les Mimosas SN Estaque Mourepiane BN Sem St Jean de Monts CN St Pol de Léon/Rêves de Mer Nautisme en Pays Bigouden CN Crozon Morgat

4.4 Associations de Classes

4.4.1 Règlement de la commission des classes

Décision CA-240622-03	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité le règlement de la commission des classes proposé par le Bureau Exécutif conformément aux textes statutaires de la FFVoile.

4.4.2 Cotisation 2024 des classes reconnues

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé que le Bureau Exécutif de la FFVoile a décidé pour cette 1ère année (partielle) de lancement des classes reconnues qu'aucune cotisation ne leur soit appliquée au titre de 2024.

4.4.3 Retrait d'affiliation des associations de classe

Décision CA-240622-04	Conformément à l'article 74 du RI de la FFVoile, le Conseil d'Administration de la FFVoile se prononce à l'unanimité pour le retrait de l'affiliation des associations de classe ci-dessous : CANOE INT.10M2 ASS. 14' INTERNATIONAL FLYING DUTCHMAN FORMULE 20 FORMULE 28 FWODC IMCO FRANCE TROPIC MULTICOQUES U.N. FIGAR'ONE B14 E

4.5 Appartement à vendre immeuble Bocquillon et schéma directeur immobilier

Décision CA-240622-05	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide l'achat d'un appartement de 49 M² situé au 4ème étage de l'immeuble du 17 rue Henri Bocquillon pour un prix de 580 K€ (achat + travaux à réaliser) hors frais de notaire et la contractualisation d'un emprunt pour réaliser cet achat sachant que la charge de remboursement annuel, y compris les intérêts d'emprunt, ne devrait pas excéder 50 K€. Le Conseil d'administration autorise par ailleurs que cet emprunt soit garanti par la constitution d'une hypothèque de 1er rang et sans concours au profit de l'organisme prêteur, sur l'appartement acheté. Le Conseil d'administration autorise le président de la FFVoile, sous condition suspensive de la validation par l'AG FFVoile de l'achat, de l'emprunt et de l'hypothèque pour le garantir, à signer :

	- la promesse d'achat et l'acte d'achat de cet appartement - la contractualisation de l'emprunt y compris la constitution de l'hypothèque de 1er rang et sans concours au profit de l'organisme prêteur, sur l'appartement acheté. Le CA valide par ailleurs la convocation d'une AG qui se tiendra à distance, conformément aux dispositions de l'article 102 du RI de la FFVoile, en raison de l'urgence liée à la réalisation de l'opération d'achat de l'appartement. En effet, les contraintes temporelles liées à l'acquisition du bien immobilier tel qu'envisagé et le risque que d'autres acquéreurs postulent, le bien étant mise en vente dans deux agences immobilières parisiennes justifient le recours à une AG à distance en raison de cette urgence à concrétiser cette acquisition. La date de cette AG à distance sera fixée ultérieurement par vote électronique du CA Le CA donne par ailleurs son accord de principe pour procéder à la vente de l'appartement situé 2B rue Villaret Joyeuse 29 200 BREST Enfin, le Conseil d'administration donne un accord de principe sur l'acquisition d'appartements dans l'immeuble quand l'opportunité se présentera dans les années futures (sous réserve de confirmer ces acquisitions par le CA/l'AG au cas par cas) et se prononce pour la poursuite de la mise en place du schéma directeur immobilier pour le siège social fédéral et les biens immobiliers actuels et futurs de la FFVoile **Résultat du vote** : Unanimité

4.6 Consignes présence Marseilleveyre pendant les JO

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des différentes consignes relatives à la présence des élus, salaries, partenaires, …à l'internat du lycée Marseilleveyre pendant les JO.

4.7 Mise à jour de l'organigramme politique

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de la mise à jour de l'organigramme politique avec la désignation de Yvon POUTRIQUET comme Délégué à la protection des données personnels (DPO) en lieu et place d'Hervé CHASTEL.

5 Développement

5.1 Modification des qualifications de « formateur national » et « formateur régional » au MF et CQP initiateur voile

Décision CA-240622-06	Le Conseil d'administration de la FFVoile valide à l'unanimité la proposition de modifications des qualifications de Formateur National FFVoile et Formateur Régional FFVoile (dénomination, champ d'activités et référentiel de compétences) présentées par le service Formation & Emploi, en intégrant les remarques émises en CA. Le CA mandate le service Formation & Emploi de la FFVoile pour leur modification au Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 20 2024.

5.2 Mise en œuvre des modalités de dérogation à la supervision professionnelle des CQP initiateur voile

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de la mise en œuvre des modalités de dérogation à la supervision professionnelle des CQP initiateur voile.

5.3 Opération JO dans les EFVoile été 2024

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du Kit Olympique – EFVoile mis en place dans les EFVoile lors de l'été 2024.

5.4 Déploiement programme « 1 000 emplois socio sportifs » et du programme « vacances olympiques » dans le cadre du PSF

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du déploiement des programmes « 1 000 emplois socio sportifs et « vacances olympiques » dans le cadre du PSF.

5.5 Bilan des évènements « les matinales du développement »

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du bilan concernant « les matinales du développement ».

5.6 Déploiement programme « slow tourisme FFVoile 2024 »

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du déploiement du programme « slow tourisme FFVoile 2024 ».

5.7 Déploiement plan 5000 équipements

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du déploiement du plan 5 000 équipements.

6 CCA

6.1 Modification des conditions d'accès à la fonction jeune arbitre

Décision CA-240622-07	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité la modification de la fiche référentielle Jeune Arbitre avec le rajout de la mention avec possibilité de dérogation à partir de 12 ans dans les conditions d'accès à la fonction JA.

6.2 Mise à jour du règlement des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile

Décision CA-240622-08	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité la mise à jour du règlement des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile. Publication électronique du règlement modifié sur le site Internet de la FFVoile le 17 septembre 2024.

6.3 Création de la qualification d'Umpire VRC en lien avec la formation

Décision CA-240622-09	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité la proposition de création de la qualification « Umpire VRC », présentées par le service Formation & Emploi et la Commission Centrale d'Arbitrage. Le CA mandate le service Formation & Emploi de la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage pour leur inscription au Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile et à l'annexe 1 du même règlement. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 17 septembre 2024.

7 Pratiques Sportives

7.1 Modification du règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2025

Décision CA-240622-10	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide les modifications du règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2025. **Résultat du vote** : Unanimité moins 1 abstention (Marie-Pierre CHAURAY) Publication électronique du règlement modifié sur le site Internet de la FFVoile le 25 juin 2024.

7.2 Attribution des Championnats de France Jeunes 2025-2026

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de l'attribution des championnats de France Jeunes 2025 – 2026.

7.3 Championnats de France Jeunes 2024

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du prévisionnel de participation pour les championnats de France Jeunes 2024.